



— Il paraît, cousin, que vous avez fait de bonnes affaires.

courir les pauvres les fait mettre en prison, puis nous verrons venir le milicien chargé d'arrêter l'ami Pierre.

Le lendemain, comme il l'avait promis, Mandrin sortit du bois monté sur sa belle jument noire et se dirigea vers Saint-Étienne. Il était accompagné de Fleuret, Saulze Benoît, et les deux Brissaud. En plein midi avec cinq hommes seulement aller braver la population et les autorités d'un bourg comme Saint-Étienne, c'était de l'audace ! Le curé rentrait chez lui, comme il les aperçut ; il se barricada et appela au secours. Des voisins, armés de faux et de fourches, accoururent aussitôt, puis en un peu d'instants tout le village s'arma pour la défense de son pasteur. Mandrin qui ne voulait pas exposer sa jument aux armes à *longue portée* des paysans, et d'autre part ne pouvait mettre pied à terre, rebroussa chemin et alla du côté dit de la Forteresse où M. Biessy avait une propriété.

Il en détruisit tous les jeunes arbres, entre autres plus de cent vingt mûriers.

Ce n'est pas très fort, nous l'avouons, mais il fallait faire quelque chose.

Sur ces entrefaites Pierre Roux le milicien chargé d'arrêter Pierre Brissaud fut averti de la présence, à Saint-Géoirs, de celui-ci, et s'engagea résolument sur le chemin de la Forteresse, à environ un quart de lieue du village. Il était assisté de ses frères Joseph et François et des sieurs Joseph Tournier et Mathieu Baronnat.

Dès qu'il aperçut Pierre Brissaut le réfractaire, Pierre Roux s'avanca hardiment en avant de ses compagnons et le somma au nom du roi de se rendre à lui et de le suivre.

— Viens me prendre, lui répondit Brissaud.

Et prenant son fusil il le mit en joue.

Aussitôt les frères Roux et leurs compagnons épaulèrent également leurs armes.

Pierre Roux continua à s'avancer à pas lents sous la menace de son adversaire, résolu sans doute à se précipiter sur lui s'il tirait et le manquait.

Le réfractaire fit feu.

Pierre Roux, atteint mortellement, tomba. Alors le combat devint général.

Pierre Brissaud fut blessé au bras et François Roux si grièvement atteint qu'il en mourut quelques jours plus tard ; mais l'au-

teur de ce second meurtre fut blessé à la jambe et fait prisonnier ; c'était le nommé Benoît. Enfin Mandrin, trouvant probablement que la gloire ne compenserait point ses pertes, abandonna le champ de bataille.

Voici le bulletin de cette journée, écrit par M. le châtelain Buisson à M. de Meydieu, et retrouvé dans les archives du département :

« Nous ne savons plus que devenir ; les désordres augmentent tous les jours ; tout le pays est en alarme ; plusieurs personnes n'osent plus sortir de chez elles. L'on attaqua hier soir, environ une heure après midi, quatre personnes dans le grand chemin qui va de Saint-Étienne à la Forteresse, à la distance d'un quart de lieue de Saint-Étienne, l'une desquelles n'eut la force que d'aller mourir à quelques pas de là. Sur les dix heures du soir je fus faire la levée du corps mort ; j'en dressai un procès-verbal, dès que je fus arrivé icy, n'ayant pu le faire sur les lieux, parce qu'il était nuit close ; et d'ailleurs il faisait un grand vent. Je fis apporter ce cadavre à Saint-Étienne, sur un brancard ; il était couvert de sang et de blessures ; je n'ay pu en faire dresser rapport par un chirurgien, parce que nous n'en avons point icy. Je l'ay fait ensevelir dans le cimetière, luy ayant trouvé dans ses poches trois livres de piété ; l'un intitulé : *Méditation sur la Passion de N.S.-J.C.* ; l'autre : *Pensées chrétiennes*, et le troisième : *Chemin du ciel*.

« On pourra le faire déterrer pour en faire la visite ; on l'a cacheté sur le front et sur les mains.

« Plusieurs personnes ont vu commettre ce meurtre ; dès qu'on voulait s'avancer, les meurtriers mettaient le fusil en joue ; heureusement on fit faux feu une fois sur une de ces personnes.

« On m'a dit que les auteurs de cet assassinat sont Louis Mandrin, Benoît, Pierre Fleuret dit *Court-Toujours* et Antonine Saulze, tous quatre de Saint-Étienne. J'ay écrit aujourd'huy à M. Mante, votre substitut au bailliage de Saint-Marcelin ; je luy ai envoyé une copie du procès-verbal que j'ai fait ; je lui ay marqué les noms de ces meurtriers et ceux des témoins, qui sont au nombre de seize. J'ay oublié de lui marquer qu'il serait fort à propos de faire la procédure sur les lieux, parce que les témoins seront fort exposés en chemin.

« Ces misérables, en effet, ne parlent que de tuer, brûler, saccager ; ils se voient perdus ; ils agissent en désespérés ; tout le monde les craint ; nos habitants sont si lâches qu'il n'est pas possible de

les porter à faire un coup de main pour les arrêter ; ils paraissent tous les jours icy, d'un air des plus hardis ; même encore aujourd'hui je viens d'apprendre que le frère du défunt dont j'ay fait la levée du corps, qui était du nombre des quatre particuliers arrêtés est mort aussi chez luy, n'ayant eu le temps que de s'y rendre sur un cheval.

« Ces pauvres gens sont de Beaucroissant, et leur nom est Roux. Celui qui est mort ici s'appelait Joseph, suivant qu'il l'avait marqué sur les livres qu'on luy a trouvés dans sa poche. Plusieurs personnes d'icy les connaissent ; elles disent que c'étaient de fort braves gens, aisés et un peu hors du commun. »

On a retrouvé également dans les archives de Saint-Étienne un jugement de l'intendant du Dauphiné, Jean-François de la Porte, marquis de Presles, etc., etc. Dans ce document fort étendu nous remarquons que Pierre Brissaud est condamné à faire le service de la milice pendant dix ans dans le bataillon de Romans, à la décharge de Pierre Roux, « à défaut de quoi P. Brissaud sera tenu de se trouver aux assemblées dudit bataillon de Romans toutes les fois qu'elles seront indiquées ; et attendu que Brissaud, père dudit Pierre, l'a excité à s'absenter, l'avons condamné à 500 livres d'amende applicables, savoir : 100 livres au profit de la brigade de maréchaussée de la résidence de Saint-Marcelin pour les courses extraordinaires qu'elle a été obligée de faire pour la capture de P. Brissaud et du nommé Benoît ; 100 livres pour les frais de l'information et 300 livres au profit de l'hôpital général de Grenoble, le tout payable dans la huitaine, etc. »

Comme on le voit, ces amendes multipliées étaient la ruine pour un simple paysan, et ce que les Brissaud avaient de mieux à faire, c'était de se joindre à la bande de Mandrin.

Benoît ne put s'échapper, comme le voleur Diot, de la geôle de Saint-Étienne. Il fut pendu comme assassin de grand chemin. Sa tête fut ensuite tranchée, et pour l'exemple, exposée sur la place principale de Saint-Étienne-de-Saint-Géoirs.

Cette sorte de terreur n'était pas sans intention semée par Mandrin dans la contrée. Il ne voulait pas être suivi ; il voulait disparaître du pays sans que l'on se doutât de la direction qu'il avait prise. On remarquera par la suite que c'est dans la rapidité et le secret de ses mouvements que ce bandit, qui pendant des années domina *douze* de nos départements, a trouvé l'impunité.

Après le combat de Saint-Géoirs, il regagna la forêt, et dans la nuit même se remit en marche vers le nord-ouest.

Son objectif, nous l'avons dit, était l'Auvergne. Avant le départ il usa d'une ruse qui lui était accoutumée ; il fit déferrer et refermer à rebours ses chevaux.

Il divisa sa bande par petits pelotons, de façon à ne pas éveiller l'attention, et leur traça leur itinéraire ainsi que l'eût pu faire un chef militaire.

Le pillage, les violences exercées en campagne contre les paysans, par les bandits comme par les soldats de cette époque, furent sévèrement interdits.

Il fallait traverser rapidement le Forez.

En chemin on devait faire des recrues. En entrant dans la Haute-Loire, ils se trouvaient sur le territoire classique du brigandage. Aucun pays de France n'a été sillonné et ravagé par les bandits plus que la Haute-Loire. On s'y souvient encore, non seulement de Mandrin mais de ses nobles prédécesseurs le baron Armand et Heracle de Polignac, des routiers auxquels Duguesclin donna la chasse et plus tard de Blacous et du baron des Adrets dont les cruautés sont restées légendaires.

Les opérations de Mandrin commencèrent à Saint-Didier et se poursuivirent à Monistrol où ils pillèrent les caisses publiques.

X

CAMPAGNE D'AUVERGNE --- LA CHAISE-DIEU

Les procédés dont use Mandrin sont presque toujours les mêmes. Les petites villes dont il s'empare sont sans défense, ou n'ont que des murailles en ruine. Lui refuse-t-on la porte ? Il y met un pétard, la fait sauter et pénètre. Sur son passage tout le monde se sauve et s'enferme. Il arrive sur la place principale qu'il occupe militairement, et demande la demeure du capitaine général. On la lui indique ; il la pille, puis il fait appeler les receveurs de l'entrepôt du tabac et du grenier à sel.

Ceux-ci arrivent tremblants.

— Messieurs, leur dit le bandit, j'ai grand besoin d'argent, il me faut sur-le-champ dix mille louis (ou quinze ou vingt selon l'importance de la localité). Mais vous connaissez mes habitudes. Voici de bons ballots, bien bourrés, vous allez m'en donner le prix que je vous ai dit et pour la régularité de vos écritures je vous en ferai ma reconnaissance et j'aurai eu le plaisir d'avoir fait avec vous un loyal commerce.

Lui fait-on quelque objection? Ose-t-on lui opposer un refus? Alors il change de ton.

— Ce que vous me refusez, dit-il, je vais le prendre et je vous préviens que dès ce moment vous êtes mes prisonniers.

Or on sait le sort des prisonniers de Mandrin. Bien peu ont osé l'affronter. Se résigne-t-on au contraire à ce *loyal commerce* qu'il propose? Il reçoit la somme et donne en échange sa signature : *Le capitaine Mandrin*.

On possède encore aujourd'hui quelques exemplaires de ces singuliers reçus.

De Monistrol, Mandrin se rendit à la Chaise-Dieu, c'est-à-dire à l'abbaye de la Chaise-Dieu.

Ce monastère exerçait sur tous les bandits, nobles ou non, l'attraction de l'or.

C'était un des plus vastes, des plus beaux et des plus riches monastères de France. On le pillait ou rançonna plus d'une fois.

Le site en était des plus pittoresques ; au sommet de montagnes admirables, à 38 kilomètres est de Brioude, près des sources de la Senonize. Le domaine qui l'entourait — champs, vergers, étangs, forêts — abondait en toutes les productions les plus délicates et les plus riches de l'Auvergne. A qui n'en a pas goûté, nous ne saurions donner l'idée du gibier de ses bois, et encore moins peut-être de la truite et de l'ombre de ses étangs.

L'abbaye de la Chaise-Dieu fut fondée en 1043 par saint Robert. Ses moines comptèrent parmi leurs abbés les cardinaux de Richelieu, de Mazarin, de Larocheffoucault, d'Armagnac, le pape Clément VII et le cardinal de Rohan.

L'église de l'abbaye existe encore. C'est une des plus belles de l'Auvergne. Elle fut reconstruite sous Clément VI en 1343 et achevée sous Grégoire IX. Au milieu du chœur s'élève le tombeau de Clément VI. On y admire des stalles magnifiquement sculptées, de

très belles tapisseries du seizième siècle et une fresque représentant une danse des morts. Des fortifications il ne reste qu'une porte et une tour carrée.

Au commencement du dix-huitième siècle les remparts de l'abbaye existaient encore, mais tombaient en ruine et n'avaient personne pour les défendre. Les vassaux manquaient de dévouement, les moines n'étaient plus assez nombreux et s'étaient depuis longtemps déshabitués du maniement des armes. Ils étaient de leur temps, sceptiques, frivoles et libertins.

La vie leur était si facile!

Les seigneurs-bandits de la féodalité avaient disparu, les moines de la Chaise-Dieu se croyaient en sûreté.

Plus d'hommes d'armes, de sentinelles, de guetteurs, sur les murs d'enceinte.

Dans le cloître, les moines, servis par de nombreux domestiques, vivaient dans la mollesse et des délices abrutissantes. Les plus intelligents et les plus actifs consacraient une partie de leur temps à la composition des liqueurs, à la fabrication des conserves de légumes et de fruits, à l'art culinaire. La cave et la cuisine les voyaient plus souvent que l'église

... Dieu prodigue ses biens

A ceux qui font vœu d'être siens.

Gibiers, poissons, volailles, abondaient à l'abbaye, dont les troupeaux auraient pu nourrir tout un village. L'abbé ne résidant point la plus grande licence régnait chez les moines.

Ces joyeux vivants se rendaient au réfectoire à la cloche de midi quand tout à coup le frère portier accourut d'un air effrayé en criant :

— Ah! mes frères! où allez-vous?... Vous allez dîner et le capitaine Mandrin est à vos portes.

— Que dites-vous, frère Joseph? demanda le moine Anselme, qui remplaçait l'abbé absent. Mandrin le bandit est à nos portes? Que vous a-t-il dit? Que prétend-t-il?

— Il prétend entrer pour vous présenter ses respects.

— Seul?

— Ah! pardonnez, mon révérend : avec sa bande qui se compose au moins de cent cinquante hommes armés.

— Grand Dieu !...

— Et il a ajouté, reprit le frère portier, que, si je ne me dépêchais de lui ouvrir, le grand désir qu'il a de vous saluer l'obligerait à faire sauter la porte.

— Courez, frère Joseph, et ouvrez-lui ; il le ferait comme il l'a dit.

Le frère portier s'empressa d'obéir tandis que le révérend Anselme se tournant vers le tremblant troupeau des moines, amassé autour de lui, s'écriait d'un ton solennel :

— Mes frères, allons au-devant de cette horde barbare. Notre attitude leur commandera le respect, si elle reste ferme et digne. Autrement nous avons tout à redouter.

Les moines auraient préféré se cacher ou s'enfuir de l'abbaye, mais il se soumièrent et suivirent leur supérieur, processionnellement, jusque dans la basse-cour où le père Anselme espérait arrêter les brigands. Comme ils y arrivaient Mandrin y faisait son entrée. Il montait sa jument andalouse et s'avancait entre son frère et ses lieutenants Fleuret et Perrinet. A la vue des moines il sauta à terre et jeta la bride de sa monture à Perrinet.

La bande, qui le suivait de près, s'arrêta silencieuse.

Le chapeau à la main et profondément incliné devant le père Anselme :

— Mon père, dit-il, recevez, je vous prie, mes hommages respectueux.

Puis, se relevant :

— Je suis le capitaine Mandrin, dont peut-être vous avez déjà entendu parler. J'ai accepté de ces braves qui m'accompagnent la périlleuse mission de combattre les impôts iniques qui pèsent sur le peuple de France, et en particulier les fermes du sel, du vin et du tabac. Je viens, mon révérend père, vous prier de coopérer à ma bonne œuvre dans les limites de la fortune de l'abbaye.

— Mon fils, répondit le bon père, vous le savez, nous ne possédons rien en propre. Une partie des revenus de cette abbaye sont à notre seigneur l'abbé ; le reste est le bien des pauvres.

— Justement, fit Mandrin, avec un sourire, et c'est au nom des pauvres, mon père, que nous nous présentons... Mais, pardon, nous avons entendu sonner l'heure de votre dîner, et nous serions désolés de retarder votre repas. Entrons au réfectoire, mon révérend père, et après le dîner nous parlerons d'affaires.

LE CAPITAINE MANDRIN

GRAND RÉCIT D'AVENTURES HISTORIQUES ET DRAMATIQUES

Par Jules de GRANDPRÉ, avec splendides illustrations



AVENTURES et EXPLOITS du CAPITAINE MANDRIN

LE CAPITAINE

MANDRIN

GRAND RÉCIT D'AVENTURES HISTORIQUES ET DRAMATIQUES

Par Jules de GRANDPRÉ

Mandrin n'est pas un malfaiteur vulgaire. C'est un homme de proie, un brigand, mais de large envergure; rien de mesquin ni de lâche chez lui; il pille, mais n'escroque pas; il n'assassine point, il se bat.

Jeune, beau, aventureux et intelligent, il a tout pour lui; il est sympathique, brave, généreux! Il combat et ruine ce que le peuple hait, et partout le peuple est son ami. « Guerre aux châteaux, paix aux chaumières!... A bas la douane, l'octroi, la gabelle! A bas les impôts qui écrasent les pauvres gens!... » Telle est sa devise.

C'est un homme historique; on ne fera jamais l'histoire des abus de l'ancien régime sans parler de Mandrin.

Brigand en 1755, il eût été en 89 un révolutionnaire.

Avant de biffer les lois iniques, il faut briser leurs instruments. Le contrebandier Mandrin fut le plus grand des briseurs de barrières. Il fut un homme nécessaire, son brigandage naquit des abus de son temps.

Quand les impôts sont excessifs, que la misère est extrême, la police est sans autorité, sans force, et le brigandage fleurit!

A la tête de ses deux cents cavaliers, il apporte des ballots de contrebande et ne rançonne que les commis; ses quatre grandes expéditions durent plus d'une année à travers la Franche-Comté, le Dauphiné, le Lyonnais, le Bourbonnais, l'Auvergne, dix-neuf départements, vingt-sept villes dont il s'empare, où il délivre les détenus et vend sa contrebande.

Pour le vaincre il fallut former un camp devant Valence et envoyer 2,000 hommes. On ne le prit que par trahison, et encore aujourd'hui des familles s'honorent de sa parenté et disent qu'il fut un libérateur!

Nulle existence n'est plus romanesque et plus dramatique que celle de ce brigand légendaire. Aucun récit n'est plus intéressant, plus empoignant que celui de la vie du grand contrebandier : le Capitaine Mandrin.

L'Ouvrage est illustré de splendides gravures inédites, en grand format

5 centimes LA LIVRAISON 2 le mardi et 2 le vendredi	TOUTES LES LIVRAISONS SUIVANTES SERONT A 5 CENTIMES ET ILLUSTRÉES DE BELLES GRAVURES A. FAYARD, éditeur, 78, boulev. Saint-Michel, Paris	25 centimes LA SÉRIE Une tous les 10 jours
--	--	---

Cet ouvrage illustré à 5 cent. la livraison et à 25 cent. la série atteint les dernières limites de la lecture à bon marché.

Pour les frais d'affranchissement par poste, ajouter 10 centimes par série, c'est-à-dire envoyer autant de fois 35 centimes qu'on désire de séries, à M. FAYARD, éditeur, 78, boulev. St-Michel, Paris.

Pour recevoir quatre séries, adresser 1 fr. 40 en timbres ou mandat-poste. — Pour recevoir 10 séries, adresser 3 fr. 50 et renouveler l'envoi pour recevoir la suite.